

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 31 juillet 2023 fixant la composition du jury du concours à affectation locale organisé au titre de l'année 2023 pour le recrutement de surveillantes et de surveillants de l'administration pénitentiaire en Nouvelle-Calédonie

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-441 du 14 avril 2006 modifié portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2007 relatif aux modalités d'organisation, au programme et à la nature des épreuves du concours pour le recrutement de surveillants de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 5 juin 2023 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2023 d'un concours à affectation locale pour le recrutement de surveillantes et surveillants de l'administration pénitentiaire en Nouvelle-Calédonie,

ARRETE

Article 1^{er}

La composition du jury du concours à affectation locale organisé au titre de l'année 2023 pour le recrutement de surveillantes et de surveillants de l'administration pénitentiaire en Nouvelle-Calédonie est fixée ainsi qu'il suit :

Présidente :

Madame Leslie CARRIERE, directrice des services pénitentiaires, représentante du directeur de l'administration pénitentiaire.

Membres :

M. Gilles GRAS	Directeur des services pénitentiaires hors classe, chef du bureau de l'organisation et de la qualité de vie au travail au sein de l'administration pénitentiaire
M. Wilfrid MALOUMA	Capitaine pénitentiaire, Centre pénitentiaire de Nouméa
M. Michel LOUISON	Capitaine pénitentiaire, Centre pénitentiaire de Nouméa
M. Damien SIO	Premier surveillant, Centre de détention de Koné
M. Jason AMOLE	Premier surveillant, Centre de détention de Koné

Article 2

En cas d'empêchement de Madame Leslie CARRIERE, présidente du jury, Monsieur Gilles GRAS est désigné pour assurer la présidence du jury.

Article 3

La liste des examinateurs qualifiés adjoints au jury, au titre des épreuves orales du concours à affectation locale organisé au titre de l'année 2023 pour le recrutement de surveillantes et de surveillants de l'administration pénitentiaire en Nouvelle-Calédonie, est fixée ainsi qu'il suit :

DISP	NOM	PRENOM	CORPS
DSPOM	FARAIRE	Michel	Corps de commandement
DSPOM	TEPA Vetea	Edwin	Corps de commandement
DSPOM	WALKER-LEVY	Andrew	Corps de commandement
DSPOM	MANA	Billy	Corps de commandement
DSPOM	ROOPINIA	Tehira	Corps de commandement
DSPOM	HOROI	Pierre	Corps de commandement
DSPOM	KATUPA	René	Corps d'encadrement et d'application
DSPOM	DUPONT	Christophe	Corps d'encadrement et d'application
DSPOM	NANUA	Germain	Corps d'encadrement et d'application
DSPOM	CHAUVET	Manutea	Corps d'encadrement et d'application
DSPOM	ELLIS	Tefatai	Corps d'encadrement et d'application
DSPOM	TURCI	Dany	Corps d'encadrement et d'application

DSPOM	MORRIS	Teraimateata	Corps d'encadrement et d'application
DSPOM	HOROI	Paul	Corps d'encadrement et d'application
DSPOM	ATREWE	Valery	Corps d'encadrement et d'application
DSPOM	RESOPAWIRO	Area	Corps d'encadrement et d'application
DSPOM	NAUTA	Herehia	Psychologue
DSPOM	SACHET	Tevaite	Psychologue

Article 4

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 31 juillet 2023.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation

La cheffe du bureau du recrutement et de la formation des personnels (RH1),

A GUILLOTEAU

